



COMPTE-RENDU

Bilatérale DCSCA

13 novembre 2019

Une réunion bilatérale, présidée par le Commissaire Général Stéphane PIAT, Directeur Central du Commissariat, s'est tenue le mercredi 13 novembre

Les représentants Force Ouvrière étaient Serge Guitard – Fédération FO, Olivier Hussard – GS Nancy, Emilie Kerdal – PFC Rennes, Valéry Michel – GS Rennes, Jean-Marc Vannier – GS Brest et Lionel Gigli – GS Toulon.

En actualité, une rapide présentation est faite sur le nouveau contrat Pros Consulte et la méthodologie de traitement des RPS ainsi qu'un point sur les visites effectuées en région par la conseillère sociale du Directeur Central.

Force Ouvrière a rappelé sa réticence à l'appel d'organisme privé joignable par un numéro vert et estime qu'une RH de proximité à l'écoute des agents serait plus efficace.

Dans un souci d'efficacité, **Force ouvrière** a souhaité poser un maximum de questions durant le temps qui lui était imparti.

✚ Climat général

Dans un premier temps, Force Ouvrière a souligné la lassitude des agents devant la succession des réformes au SCA mais aussi l'immense attente liée à la transformation des GSBdD et la création des pôles et des Atlas. **FO** a fait part des contraintes infra qui retardent le déploiement de ces structures.

Réponse du DC : effectivement, des retards liés à l'infra (compétence COM BDD) sont constatés mais globalement, le timing est respecté avec 82 ATLAS ouverts pour la fin de 2019 et 180 pour la fin 2020.

✚ Difficultés RH de la div qualiq « terre »

FO a souligné la qualité du dialogue social avec le chef de la DIV QUALIQ Terre et indique que les problématiques liées au soutien RH des agents étaient en passe d'être résolues. **FO** a rappelé la nécessité d'une cellule RH adaptée à un établissement multi-sites lors de la création de l'Etablissement National de la solde (ENS).

FO a fait part d'un grand nombre d'agents sous contrat au CERHS arrivant au terme de leur contrat et qui pourraient bénéficier éventuellement d'une embauche au titre du recrutement sans concours à la DIV QUALIQ afin de préserver la compétence solde au sein du SCA.

✚ La fonction RH dans les GSBdD

Concernant les GSBdD, **FO** a fait mention des problèmes induits par la création des RH de commandement : le choix des agents est parfois discutable, les DRH d'armées affectent de jeunes officiers sous contrat sur les postes de RRH, les chefs DAP (Division Administration du Personnel) se sentent dépossédés de la gestion des REO au moment où la manœuvre RH est la plus critique.

Réponse du DC : la cellule d'appui au commandement dans le domaine RH a été créée afin de suivre au mieux le chantier de la transfo.

- **FO** a fait part de l'inquiétude des agents des DAP suite au rattachement fonctionnel au CISDP (Centre Interarmées de la Solde et des Déplacements Professionnels) ainsi que les interrogations soulevées par des expérimentations au sein de l'Armée de Terre et qui priveraient les cellule Droits Financiers Individuelles d'un certain nombre de leurs prérogatives.

Réponse du DC : Le rattachement de la fonction ADP au CISDP permettra une homogénéisation des procédures. Les expérimentations dans le domaine de la solde se poursuivront jusqu'en 2022.

Plates-formes Commissariat (PFC)

FO a interpellé le Directeur central sur les transferts de compétences des GSBdD vers les PFC et la régionalisation du soutien en lieu et place d'une expertise aux côtés des soutenus. La création des relais RHL ou des Correspondants Opérationnels Zonaux traduit une main mise de l'échelon régional sur l'échelon local alors que l'efficacité ne semble pas améliorée.

Le Directeur Central justifie l'organisation de son service mais rappelle que les PFC sont en appui des GSBdD sans être leur autorité hiérarchique.

FO a fait part des difficultés que pourraient rencontrer les PFC suite au rattachement des GS de Creil et de Lille à la PFC de Metz et d'Orléans et d'Evreux à la PFC de Rennes. En effet, dès 2020, un transfert de charge s'opère avec des effectifs qui n'arriveront qu'au compte-goutte (septembre 2020 pour les militaires et pour le personnel civil, lorsque les postes BNE seront décrits et pourvus).

Réponse du DC : la tension RH est palpable sur tout le SCA, les marchés seront transférés au moment du renouvellement et donc progressivement. Le SCA suivra les indicateurs de performance et apportera une réponse adaptée et appropriée.

FO attire aussi l'attention du Directeur sur les sous-effectifs récurrents dans les PFC portuaires et demande qu'elles fassent l'objet d'une attention particulière pour la réalisation de leurs effectifs.

Parcours professionnels pour les catégories A au sein du SCA

FO a fait part une nouvelle fois de l'absence de parcours professionnel au sein des PFC et des GSBdD pour les catégories A et le risque de renforcer le manque d'attrait du SCA pour ces cadres civils. Par ailleurs, **Force Ouvrière** a attiré l'attention du Directeur Central sur la baisse des niveaux de responsabilité des agents au sein des GSBdD suite à la création des GSBdD NG et les conséquences en matière d'avancement et de niveau IFSE ou de responsabilité.

Le DC indique vouloir développer les parcours professionnels au sein du service et indique qu'il sera vigilant sur la problématique des niveaux de responsabilité.

FO rappelle l'importance des Emplois Types REM (ETR) dans les fiches de postes au vu de l'influence qu'elle peut engendrer sur l'avancement des personnels tous statuts et catégories confondus.

FO craint que les parcours « pro », au sein du SCA, soient essentiellement possibles sur les grosses BdD où nous trouvons des : GS Socle, des SLC, des PFC...

Congé d'Indisponibilité Temporaire Imputable au Service (CITIS)

FO a rappelé que le texte qui instaure le congé d'indisponibilité temporaire imputable au service (CITIS), paru en février 2019, n'a été porté à la connaissance des BPC des SAP que fin octobre mettant en difficulté les agents victimes d'accident du travail. En effet, la SDP refuse les dossiers n'ayant pas respecté les délais de transmissions décrits dans le nouveau texte.

FO demande un état des lieux sur le nombre d'agents potentiellement concernés et un moratoire sur la période de février à octobre.

Astreintes de Service au GSBdD de Brest.

FO a, une nouvelle fois, dénoncé la mise en place « d'astreinte de service » visant à palier un sous-effectif de conducteurs permettant de les rémunérer sous forme d'astreinte mais les plaçant dans une position non réglementaire. **FO** a rappelé qu'elle est favorable au recours aux astreintes telles qu'elles sont définies dans l'accord cadre de ministère.

Réponse du DC : aucune astreinte non réglementaire ne sera appliquée au SCA. De plus, le contrôle interne sur la fonction transport visant à améliorer la sécurité sera développé.

FO a, de nouveau, interpellé le DCSCA sur le rythme de travail des conducteurs qui est rarement conforme à l'accord-cadre de 2002.

Nous avons cité, à titre d'exemple, la mission d'un conducteur qui, pour les cérémonies du 11 novembre à Paris, a embauché à 7 h 00 et terminé à 23 h 00, payé 8 heures et sans respect de l'amplitude !

FO va saisir systématiquement les CHSCT et, au besoin, l'Inspection du travail dans les Armées.

Le DC nous invite à lui faire remonter l'ensemble des cas.

Transfert des stations-service

Une note émanant du SEA valide le transfert des stations-service du SCA vers le service des essences. **Force Ouvrière** demande quel sera l'impact sur les cellules Soutien Pétrolier des GS.

Le DC, manifestement pas au fait de cette note, indique que sa parution est précipitée.

Amiante et préjudice d'anxiété

FO dénonce une nouvelle fois la mauvaise interprétation des propos du Directeur Central lors du dernier CTR sur la problématique des attestations d'exposition dans les sites du SCA depuis la création des GSBdD. Depuis cette date, ceux-ci ne figurent plus dans le décret de 2006 relatif à l'amiante.

De plus, la consigne est donnée dans les bureaux RH de délivrer les attestations d'exposition à l'amiante dans le cadre du préjudice d'anxiété avec la même méthode utilisée pour les départs anticipés au titre de l'amiante privant au passage nombre d'agents exposés du bénéfice du préjudice d'anxiété.

Le Directeur Central a pris acte de cette remarque et nous informera des suites réservées à ce dossier.

Télétravail

Le DCSCA confirme que le télétravail est ouvert aux agents « chorusés ».

Un point précis sera fait lors du prochain CTR qui se déroulera le 17 décembre 2019.

Restauration

FO a une nouvelle fois évoqué la situation critique vécue par la filière RHL qui se traduit par des conditions de travail dégradées, des mobilités bloquées pour les personnels de bouche.

FO a cité, à titre d'exemple, le GS de Bourges Avord, dont le syndicat FO va saisir le prochain CHSCT.

Le Directeur Central reconnaît cette situation mais promet que les gains d'effectifs réalisés par les réorganisations seront redéployés dans ces filières en tension. L'apprentissage et le recrutement d'agents non titulaires seront reconduits dans la filière RHL

FO a dénoncé la position du SCA sur les dossiers des cuisiniers en position de détachement dans des mess concédés qu'on renvoie sans autre forme de procès dans son administration d'origine.

La DCSCA indique que le cas présenté résulte d'une mauvaise interprétation des directives données. La priorité du SCA est de réemployer ces agents dans des mess en régie. Le retour dans son administration d'origine étant la solution ultime.

• **RHL Toulon**

FO attire l'attention sur la problématique portuaire de Toulon concernant la position des cuisiniers militaires affectés au sein des restaurants de la Rade. Ces derniers doivent aujourd'hui palier à l'absence des cuisiniers embarqués portés soit en maladie, soit inaptes à la mer.

Ce qui implique une distorsion de charges pour les cuisiniers civils dans des conditions de travail déjà très dégradées par manque d'effectif. La Marine est au fait du problème, mais....

+ **IGESA**

FO s'interroge sur la présence de l'IGESA dans certains espaces ATLAS et s'inquiète d'une privatisation latente du soutien.

Le Directeur central répond que cette démarche s'inscrit dans une volonté d'élargir l'offre de services au sein des ATLAS.

+ **Effectifs**

FO demande à quelle hauteur les plans de recrutement seront honorés pour 2020 vu le nombre important de départs.

Quid des contractuels formés en fin de contrat, comment pouvons-nous faire pour les garder sur les postes où ils sont employés ?

+ **Conclusion**

Une bilatérale dense mais constructive avec des questions précises et des réponses claires.

En dépit d'une volonté de bien faire affichée du DCSCA, des points bloquants persistent en local.

Force ouvrière sera particulièrement vigilante et interviendra systématiquement sur ces situations.

Force ouvrière ayant été, comme d'autres, destinataire de rumeurs sur d'éventuelles dissolutions de directions centrales relevant du SGA comme de l'EMA interpellera la Ministre, seule autorité compétente sur ces sujets, lors du CTM du 3 décembre.

PARIS, le 14 Novembre 2019

